

# NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE CREMATORIUM D'ARGELES-SUR-MER

## CREMATORIUM D'ARGELES- SUR-MER

Février 2025 – Indice 01



## CREMATORIUM

Commune de :

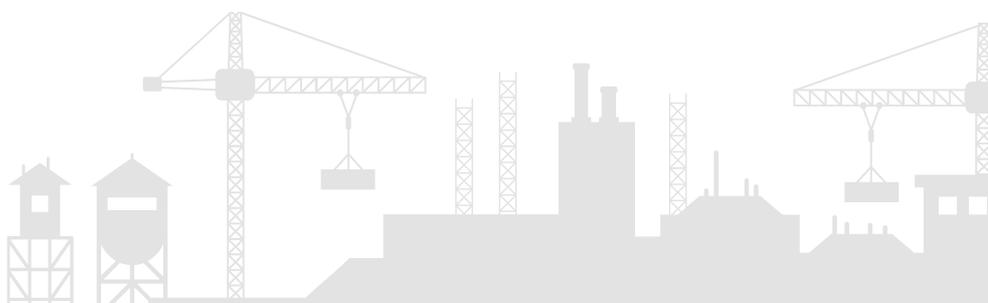
Argelès-sur-Mer

Pyrénées-Orientales (66)



**ecorce**  
ICPE CONSEIL

SAS Ecorce ICPE Conseil  
Espace 193 – 193 rue Marcel Mérieux  
69 007 Lyon  
Mail : [damien.ecorce@icpe-conseil.fr](mailto:damien.ecorce@icpe-conseil.fr)  
Tél : 06.34.44.56.43



## PREAMBULE

La France comptait environ 167 000 crémations par an au début des années 2010. Autrement dit, dans 32 % des décès, c'est la crémation qui était choisie plutôt que l'inhumation.

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2023 le seuil des 44 % au niveau national.

En 2018, le nombre de crémations est passé à plus de 230 000 par an. D'ici 2030, les inhumations pourraient devenir minoritaires par rapport aux crémations. La progression du nombre de crémations est conséquente puisqu'aujourd'hui les crémations représentent presque 45 % des obsèques en 2024.

Pour répondre à cette forte croissance, ce sont plus de 200 crématoriums présents sur le territoire français.

Bien consciente d'un renforcement du recours à la crémation dans les années à venir, et afin d'améliorer son offre de service funéraire, la Ville d'Argelès-sur-Mer a décidé la construction d'un crématorium sur son territoire par voie de délégation de service public. Cette construction viendra enrichir l'offre actuelle en crématorium à l'échelle du Département. Le département des Pyrénées-Orientales compte aujourd'hui deux établissements, situés à Perpignan et à Canet-en-Roussillon, offre qui n'est pas optimale pour les habitants du Sud du Département, et qui par ailleurs se rapproche de la saturation, au vu de la hausse constatée de la demande. Les familles concernées devant se rendre à Perpignan (1h aller-retour) ou à Canet-en-Roussillon (1h30 aller) pour honorer les dernières volontés du défunt. La création d'un crématorium sur la commune d'Argelès-sur-Mer permettra de répondre à cette demande croissante et soutenue.

Le groupement **Société Nouvelle de Crémation (SNC)**, **Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise** et **SAEML PFO** sera en charge de la gestion de ce projet, suite à l'attribution d'une concession de service public initiée par la collectivité d'Argelès-sur-Mer. Une société dédiée, la société « *Crématorium d'Argelès-sur-Mer* », a été créée afin de financer, concevoir, construire et exploiter le futur crématorium.

Le crématorium comprendra un seul appareil de crémation. Il aura une activité de **900 crémations par an sur la période concédée**.

Le projet sera implanté sur un pâturage ayant historiquement fait l'objet d'exploitation agricole mis à disposition par la commune d'Argelès-sur-Mer d'environ 11 000 m<sup>2</sup> avec un bâtiment d'une surface de 580 m<sup>2</sup>. Ce terrain a été retenu par la ville d'Argelès-sur-Mer en raison de sa facilité d'accès et de sa présence harmonieuse dans le paysage urbain, tout en préservant un environnement naturel avec des terrains agricoles au Sud.

Le projet est situé en zone UEa du Plan Local d'Urbanisme d'Argelès-sur-Mer autorisant les installations et activités projetées.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en janvier 2025. La décision de non-soumission est jointe à la présente demande de création.

# SOMMAIRE

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>PRESENTATION DU GROUPEMENT DELEGATAIRE : LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION, LES POMPES FUNÈBRES MARBRERIE CLERMONTAISE ET LA SAEML PFO .....</b> | <b>4</b>  |
| 1.1      | Présentation de la Société Nouvelle de Crémation .....   | 4         |
| 1.2      | Présentation des Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise .....  | 5         |
| 1.3      | Présentation de la SAEML PFO .....   | 5         |
| <b>2</b> | <b>SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>3</b> | <b>PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS .....</b>   | <b>11</b> |
| 3.1      | Présentation générale des installations .....  | 13        |
| 3.2      | Principes généraux de fonctionnement .....   | 15        |
| <b>4</b> | <b>PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET .....</b>  | <b>18</b> |
| 4.1      | Mesures en faveur de la qualité de l'air et de la santé publique .....   | 18        |
| 4.2      | Impact sur le paysage .....  | 19        |
| 4.3      | Mesures en faveur de l'environnement sonore .....  | 20        |
| 4.4      | Mesures en faveur de la faune et de la flore .....   | 21        |
| 4.5      | Mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales .....   | 21        |
| <b>5</b> | <b>MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS .....</b>  | <b>22</b> |

# **1 PRESENTATION DU GROUPEMENT DELEGATAIRE : LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION, LES POMPES FUNÈBRES MARBRERIE CLERMONTAISE ET LA SAEML PFO**

## **1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION**

La société SNC (Société Nouvelle de Crémation) a été créée en 2017, spécifiquement pour la construction et la gestion de crématoriums.

C'est en 2017 que Denis Dabrigeon, Dirigeant du Groupe funéraire éponyme et fils du fondateur, décide de créer une société indépendante, orientée usagers, dédiée à la construction et à la gestion de crématoriums écoresponsables.

Il compte plusieurs années d'expérience dans le domaine du funéraire et exerce depuis plus de 18 ans le métier de maître de cérémonie afin d'assister et d'accompagner au mieux les familles en deuil. C'est ce long chemin parcouru aux côtés des familles qui l'a conduit à créer sa propre entreprise de pompes funèbres empreinte d'humanisme.

En effet, face au constat d'un parc vieillissant et insuffisant, à l'évolution des mentalités face au deuil et à la prise de conscience écologique, il prit le parti de créer des structures issues de son expérience et en accord avec ses principes et valeurs, dont l'idée directrice repose sur 4 thèmes :

- L'intégration à l'environnement ;
- L'architecture écoresponsable ;
- L'harmonie fonctionnelle ;
- Un accompagnement personnalisé des familles.

*« Faire évoluer la crémation vers des sites écoresponsables, en corrélation avec l'évolution des mœurs et pratiques. »*

Pour chaque nouvelle implantation, la SNC s'engage à respecter (voir devancer) les obligations éthiques et réglementaires avec notamment :

- Les contrôles préventifs réguliers ;
- La maîtrise des rejets ;
- La gestion des déchets et des produits ;
- La prévention des risques industriels liés à l'activité.

La démarche de conception et d'écriture architecturale de la SNC est chaque fois conçue comme un projet unique, fort d'une architecture riche et sobre, à la fois novatrice et écoresponsable, adaptée à l'environnement et aux spécificités locales régionales.

Un concept novateur est développé à partir d'espaces dédiés aux usagers, dans une ambiance propice au recueillement et aux retrouvailles, dans une structure technique de dernière génération encore plus respectueuse de l'environnement.

Lors de la conception des installations, tout est pensé afin de ne générer aucune nuisance sonore ou polluante pour l'environnement proche :

- Pas de bruit :
  - Concentration des activités génératrices de bruit (équipement de crémation, groupe froid, groupe électrogène) à l'intérieur du bâtiment, ou bien capotées le cas échéant ;
  - Mise en place d'écrans végétalisés en périphérie de la parcelle ;
  - Activité réalisée en période diurne ;
  - Pendant les travaux, les entreprises mandatées respecteront les normes en vigueur quant à la limitation des niveaux sonores des moteurs et engins de chantier ;
- Zéro pollution :
  - Maîtrise totale des rejets aqueux ;
  - Contrôles réguliers par un laboratoire agréé.
- Maîtrise des rejets atmosphériques : Equipements de crémation conformes aux réglementations françaises et européennes, systèmes de filtration des gaz et système DeNOx permettant de réduire le rejet d'oxydes d'azote dans l'atmosphère ;
- Maîtrise des flux :
  - Le trafic induit par l'activité est très limité : environ 50 véhicules légers par jour, voire plus, de manière exceptionnelle, dans le cas de grandes cérémonies.

## **1.2 PRESENTATION DES POMPES FUNEBRES MARBRERIE CLERMONTAISE**

Les Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise, fondées en 1932 par Camille Vigroux et pérennisées par les générations suivantes, se démarquent par leur engagement envers les familles dans le deuil.

Avec 90 ans d'histoire, cette entreprise emploie 11 professionnels dévoués à offrir un service funéraire complet, respectueux et personnalisé.

Elle valorise l'empathie, l'authenticité et le respect pour mieux servir la communauté, soulignant ainsi son rôle significatif et de confiance dans le secteur funéraire.

Aujourd'hui, la continuité est assurée avec Axel et Gildas Vandenhoeck qui ont appris le difficile et double métier de marbrier et agent funéraire. Ensemble, ils s'appliquent à être à l'écoute des familles dans le respect et la sobriété.

## **1.3 PRESENTATION DE LA SAEML PFO**

La SAEML PFO est une entité locale dynamique et en croissance, engagée dans la prestation de services funéraires de haute qualité. Sa gestion du crématorium Pech Bleu, des différentes agences de Pompes Funèbres et Marbreries dans la région, combinée à une satisfaction client exceptionnelle, témoigne de son succès et de son importance dans le secteur funéraire local.

La forte croissance de son chiffre d'affaires et l'engagement des communes actionnaires illustrent sa solidité et sa réputation.

## **2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET**

Le site projeté est implanté sur la commune d'Argelès-sur-Mer, dans le département des Pyrénées-Orientales (66).

La surface totale de la parcelle dédiée est d'environ 11 000 m<sup>2</sup>.

Le site du crématorium correspond aux parcelles cadastrales 000 AW 7 et AW 247.

Le projet est situé en zone UEa du Plan Local d'Urbanisme d'Argelès-sur-Mer autorisant les installations et activités projetées.

L'environnement du site est constitué principalement des éléments suivants :

- Au Nord : un projet de caserne de sapeurs-pompiers, un carrefour giratoire entre la rue Nationale, la D 618, la Traverse San Père et la route de Saint-André, une aire de covoiturage et des espaces verts ;
- A l'Est : un chemin d'accès à la parcelle, des espaces verts et une habitation ;
- Au Sud : une compagnie d'autobus et des espaces verts ;
- A l'Ouest : un chemin et des entreprises d'une zone artisanale.



*Carte 1 : Cartographie à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup>*



Carte 2 : Vue aérienne du site



Plan de situation – Repérage des photos existantes

*Figure 1 : Perception du site : Plan de situation des vues*



1 - Photographie dans l'environnement lointain

*Figure 2 : Perception du site : Vue 1*



2 - Photographie dans l'environnement proche

*Figure 3 : Perception du site : Vue 2*



3

*Figure 4 : Perception du site : Vue 3*



4

*Figure 5 : Perception du site : Vue 4*

### 3 PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS

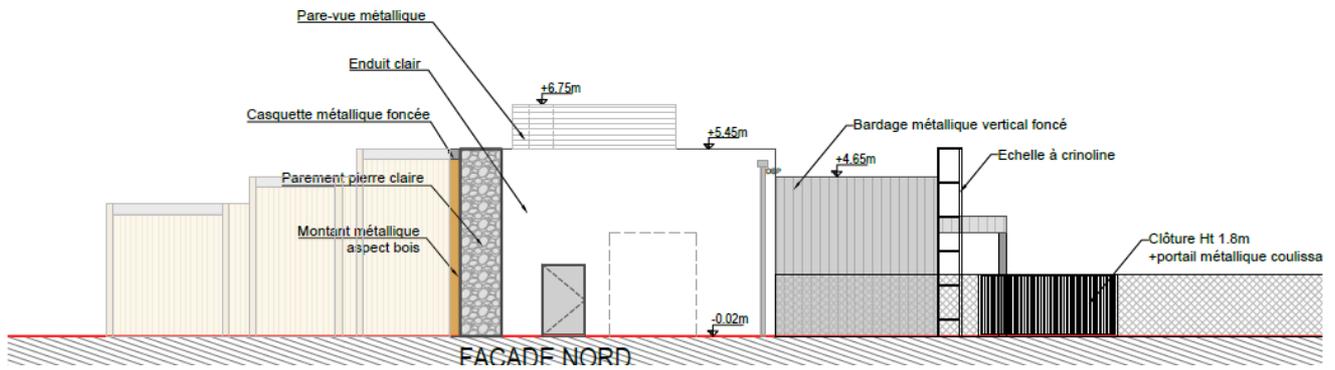


Figure 6 : Vue de la façade Nord (côté jardin du souvenir)



Figure 7 : Vue de la façade Est (côté entrée)

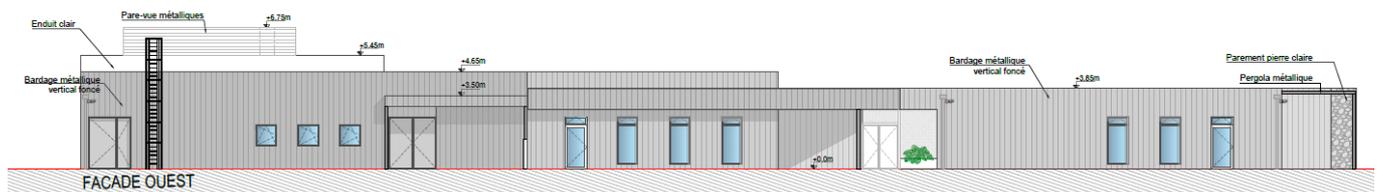


Figure 8 : Vue de la façade Ouest (côté technique)

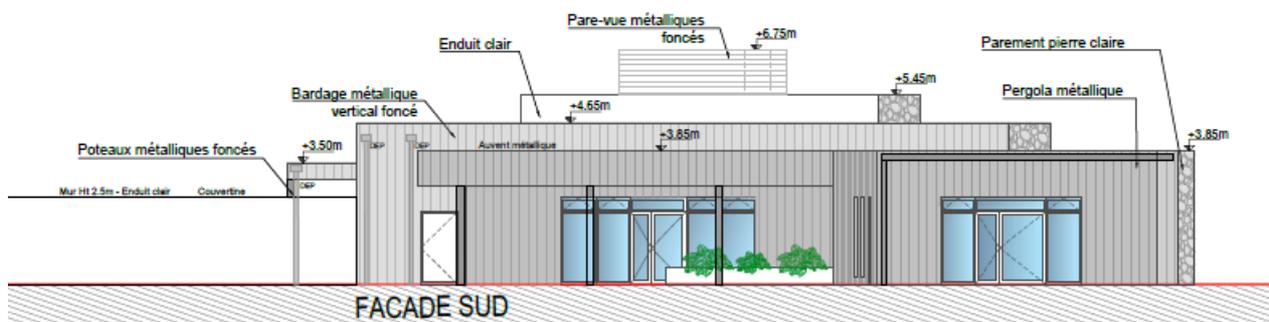


Figure 9 : Vue de la façade Sud



*Figure 10 : Vue 3D de l'entrée du site*



*Figure 11 : Vue 3D du projet de crématorium*

### **3.1 PRESENTATION GENERALE DES INSTALLATIONS**

Le projet comprendra les principales installations suivantes :

- Un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 580 m<sup>2</sup> comportant :
  - Une zone d'accueil du public (comprenant un hall d'accueil des familles, un espace de cérémonie, une salle de visualisation et de remise de l'urne et un espace de retrouvailles) ;
  - Une zone technique (comprenant le process de crémation, une zone d'arrivée et de dépôt des cercueils et les locaux du personnel).
- Une salle de cérémonie en extérieur ;
- Un parking pour le stationnement des véhicules. Le parking comprendra des bornes de recharge électrique ;
- Un jardin du souvenir et son espace de recueillement ;
- Des voies de circulation et espaces verts.





*Figure 13 : Vue 3D de la salle de cérémonie*

## **3.2 PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT**

### **3.2.1 Accueil des opérateurs funéraires et de la famille, cérémonial**

Le jour de la crémation, le cercueil est transporté par le service de pompes funèbres mandaté par la famille vers le crématorium. Si la cérémonie n'a pas lieu le jour même, le cercueil peut être entreposé dans la cellule réfrigérée.

Une fois la cérémonie réalisée, le cercueil est emmené en salle d'introduction afin de procéder à l'entrée du cercueil dans l'appareil de crémation. Les proches du défunt ont alors la possibilité de visualiser l'introduction par un écran situé en salle de visualisation prévue à cet effet.

### **3.2.2 Acte technique de crémation**

L'appareil de crémation est composé d'une chambre principale dans laquelle la combustion va se dérouler à une température de 900 °C pendant environ 80 minutes. Celui-ci est alimenté en gaz naturel acheminé sur le site par le réseau de gaz de ville, ce qui limite fortement les émissions de particules dans l'air par rapport à l'usage d'autres combustibles (ex : fuel, ...).

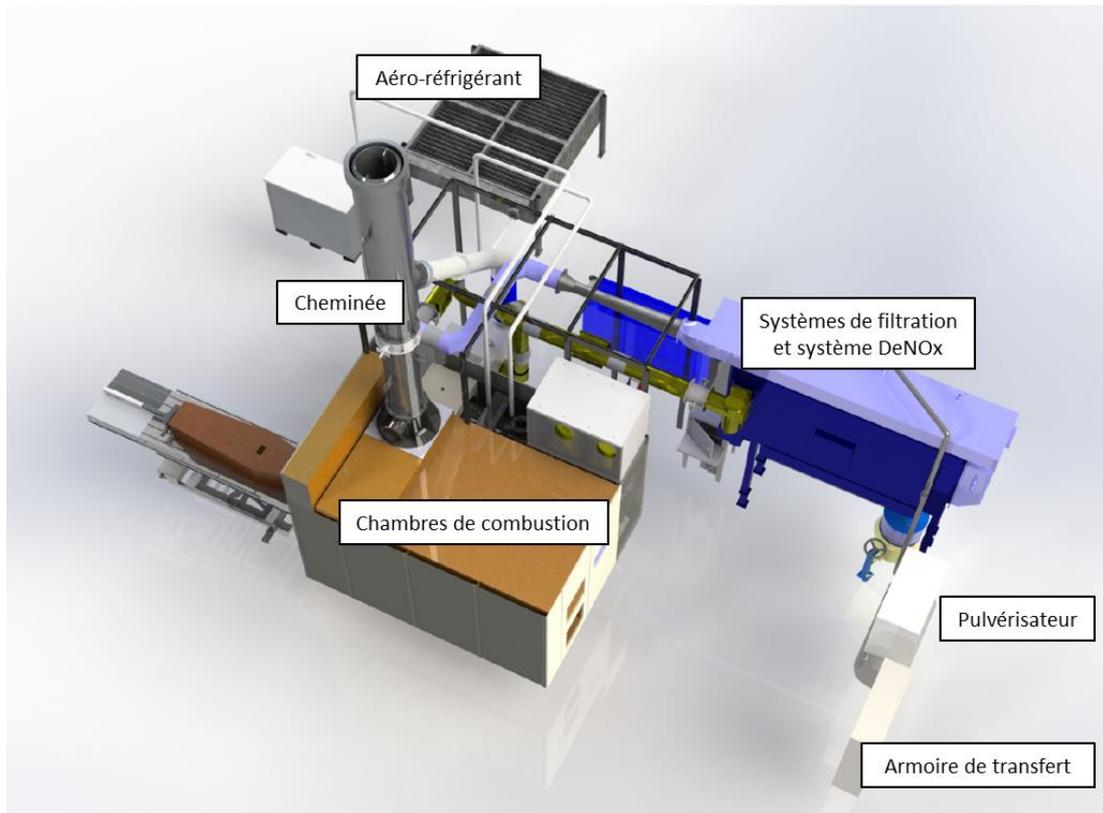
Les gaz issus de la combustion sont évacués par une ouverture pour rejoindre la chambre postcombustion des gaz. Dans cette chambre secondaire, les gaz sont maintenus pendant au moins 2 secondes à une température comprise entre 800 et 850 °C garantissant une absence d'odeurs et de fumées.

Les gaz sont alors refroidis afin que leur filtration soit efficace. Deux processus vont alors s'opérer en parallèle :

- La chaleur générée est transférée vers un récupérateur de chaleur afin de réutiliser celle-ci pour le chauffage des locaux, puis l'excédent de chaleur rejoindra un aéroréfrigérant. Une notice thermique, jointe au présent dossier de demande de création, a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans le cadre de la conception bioclimatique de ce bâtiment ;
- Les gaz de combustion vont être traités successivement par un système de filtration chimique (à base de charbon actif) et mécanique (à l'aide de manches en tissu) puis par un système de piégeage des oxydes d'azote (système DeNOx).

Les processus de combustion peuvent générer des polluants potentiellement nocifs, c'est pour cette raison que l'appareil de crémation est doté de plusieurs filtres, limitant très fortement l'émission de polluants. La filtration chimique permet d'adsorber les métaux lourds et composés organiques qui peuvent s'accumuler dans l'environnement. La filtration mécanique permet de retenir les poussières fines qui peuvent être nocives pour les voies respiratoires. Enfin, le système DeNOx piège les oxydes d'azote qui ont des effets néfastes pour l'atmosphère et contribuent à la formation de retombées acides.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble de ces systèmes, les **impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques sont réduits de manière optimale**, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet.



*Figure 14 : Vue 3D du système de crémation*



*Figure 15 : Vue de l'intégration du système de crémation*

### **3.2.3 Maintenance et entretien**

Un contrat dit en « *garantie premium* » est souscrit avec le fabricant et poseur de l'appareil, pendant toute la durée de la délégation.

Ce contrat prévoit la maintenance, le dépannage et les travaux de Gros Entretien et de Renouvellement (GER), qui doivent être assurés par les professionnels.

Toutes les actions de maintenance et de gros entretiens seront planifiées.

De plus, l'appareil est doté de nombreuses alarmes qui peuvent détecter toutes anomalies et alerter suffisamment tôt l'opérateur de maintenance afin de prendre les mesures nécessaires sans interrompre la crémation en cours.

Si la panne n'est pas décelée suffisamment tôt, l'appareil ne fonctionnera pas en mode dégradé. Tant que la panne n'est pas réparée, aucune crémation ne sera réalisée.

Dans le cas où le temps de réparation serait supérieur à une heure, des consignes de substitution seront mises en place avec un transfert des cercueils vers le crématorium le plus proche. En parallèle, tous les créneaux de réservation seront bloqués et les opérateurs funéraires seront informés de l'impossibilité de procéder à de nouvelles réservations. La liste des crématoriums de substitution les plus proches leur sera remise.

Une fois l'unité de crémation réparée, une nouvelle information sera transmise aux opérateurs funéraires pour les informer de la date de l'heure exacte de la reprise d'activité.

## 4 PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET

Les principales mesures en faveur de l'environnement en phases de construction et d'exploitation du projet du Crématorium d'Argelès-sur-Mer traitent des sujets suivants :

- Qualité de l'air et santé publique ;
- Insertion paysagère ;
- Environnement sonore ;
- Faune et flore ;
- Gestion des eaux pluviales.

Les impacts résiduels du projet après la mise en place de ces mesures sont soit nuls, négligeables ou faibles.

### 4.1 MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Les impacts du projet sur la qualité de l'air sont liés à la crémation. En effet, la combustion du corps et du cercueil génère des poussières et des émanations toxiques (gaz carbonique, oxyde d'azote et mercure) à la fois issues des matières brûlées et du combustible utilisé. Ces poussières et émanations toxiques sont ensuite rebrûlées en chambre postcombustion, puis filtrées pour en réduire la teneur dans les fumées rejetées.

Les concentrations maximales qui seront rejetées par le crématorium seront conformes aux limites exigées par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. La hauteur de la cheminée a été calculée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Les activités du site seront susceptibles de générer des émissions atmosphériques via la cheminée de l'appareil de crémation. C'est pour cette raison que 2 systèmes de filtration différents (chimique et mécanique) et l'option DeNOx seront mis en place. Ces systèmes permettront de réduire très fortement les concentrations en polluants dans l'atmosphère.

La société SNC a opté pour l'option DeNOx qui est un système innovant permettant de piéger les oxydes d'azote pour lesquels la filtration chimique était peu efficace. Ce système réduira fortement les rejets de ces polluants nocifs pour l'atmosphère et l'environnement.

Les données du constructeur montrent que les rejets seront potentiellement inférieurs de 50 % par rapport aux limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010.

Les installations ne seront **pas de nature à entraîner une dégradation de la qualité de l'air** dans leur environnement proche et **limiteront fortement l'accumulation de polluants** dans l'environnement et les cultures par retombées atmosphériques.

Les résidus de filtration seront automatiquement stockés par un système fermé vers des fûts eux-mêmes hermétiques, stockés dans un local dédié. Compte-tenu de leur composition, ces résidus seront évacués vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) en s'assurant de leur traçabilité.

*Tableau 1 : Engagements du prestataire de l'appareil de crémation en termes de rejets atmosphériques*

| POLLUANTS CONTENUS DANS LES GAZ REJETES A L'ATMOSPHERE |                              |  | ARRETE DU 28 JANVIER 2010 | DONNEES CONSTRUCTEUR |
|--|------------------------------|--|---------------------------|----------------------|
| CO   | Monoxyde de carbone          | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 50                      | 25                   |
| COV  | Composés organiques volatils | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 20                      | 10                   |
| NOx  | Dioxyde d'azote              | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 500                     | < 200                |
| HCl  | Acide chlorhydrique          | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 30                      | 15                   |
| SO <sub>2</sub>  | Dioxyde de soufre            | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 80                      | 60                   |
| Poussières   | Poussières                   | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 10                      | 5                    |
| Hg   | Mercure                      | mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 0,2                     | 0,1                  |
| Dioxines   | Dioxines de furane           | ng/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub> | < 0,1                     | 0,05                 |

Afin de réduire davantage les rejets dans l'atmosphère, les brûleurs seront alimentés en gaz naturel ce qui limitera fortement les émissions de particules par rapport à d'autres combustibles. De plus, l'appareil de crémation sera équipé de la technologie Long Life qui permet de limiter les déperditions thermiques et donc de réaliser des économies d'énergie tout en diminuant les rejets liés à l'utilisation de gaz naturel.

L'appareil de crémation fera l'objet de contrôles périodiques pour en vérifier le rendement et la qualité afin :

- D'optimiser les consommations en gaz naturel ;
- De s'assurer du respect des valeurs cibles de rejets atmosphériques.

Le chauffage des locaux sera réalisé à partir du système de récupération de chaleur de l'appareil de crémation.

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** sur la qualité de l'air et la santé publique.

## **4.2 IMPACT SUR LE PAYSAGE**

Le site d'implantation du projet est implanté en périphérie de la commune d'Argelès-sur-Mer, à proximité d'un axe routier et d'un parc d'activités économiques.

L'habitation la plus proche se trouve à environ 60 m à l'Est du site.

Une attention particulière est portée sur l'intégration paysagère du projet. Une notice paysagère et architecturale a été élaborée à ce sujet.

Différents aménagements seront réalisés pour s'intégrer au mieux dans le paysage.

Le bâtiment sera de forme simple, constitué de matériaux sobres, sans aucune connotation religieuse ou philosophique. L'ensemble du bâtiment comprendra une structure métallique. A l'extérieur, l'utilisation du métal et de la pierre sera privilégiée.

Les aménagements intérieurs feront prévaloir simplicité, sobriété, et l'éclairage naturel sera privilégié au maximum.

L'accès au puits de dispersion et au jardin paysager pourra s'effectuer depuis le hall d'accueil ou directement depuis le parking du public.

Une place majeure est donnée à la végétalisation du site pour favoriser son intégration dans l'environnement.



*Figure 16 : Perception des aménagements paysagers*

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** en termes d'intégration paysagère.

### **4.3 MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SONORE**

Les principales sources de bruit dans la zone d'étude sont le réseau routier et les activités du Parc d'activité à l'Ouest du site.

Les principales sources de bruit issues des activités du crématorium seront dues :

- A la circulation des véhicules sur le site ;
- Au fonctionnement des groupes froids ;
- Au fonctionnement de l'aéro-réfrigérant, qui respectera les normes d'urbanisme en vigueur ;
- Aux exutoires règlementaires et complémentaires de ventilation des locaux techniques.

La plupart des équipements seront situés à l'intérieur de l'espace technique du bâtiment, situé en façade Ouest du bâtiment. Ces équipements fonctionneront uniquement en période diurne.

La limite de propriété sera fermée par un grillage de 1,80 m de haut de teinte sombre, tout autour du terrain. La limite de propriété avec la caserne du SDIS sera doublée d'une haie végétale permettant une protection phonique et visuelle du bâtiment

L'isolation phonique a été prise en compte lors de la phase étude. L'ensemble des matériaux répond aux caractéristiques acoustiques et phoniques en vigueur.

Des études acoustiques ont été menées sur des crématoriums de taille similaire actant la conformité des installations à la réglementation en vigueur.

Une isolation acoustique des équipements générateurs de nuisances sonores sera envisagée si nécessaire.

L'impact de l'exploitation du crématorium sur l'environnement sonore local restera **très faible**.

#### **4.4 MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

L'implantation du bâti a été choisi de manière à privilégier la zone la moins arborée du site, c'est-à-dire que :

- L'ensemble des espaces végétalisés existants non concernés par l'emprise du bâtiment ou des voies de circulation sera maintenu en l'état, afin de conserver la biodiversité en place ;
- Les arbres existants et non concernés par l'emprise du bâtiment seront conservés ;
- Des haies végétales seront plantées le long des limites séparatives avec la caserne du SDIS. Elles seront constituées d'essences endémiques de type *Pittosporum tobira* ;
- 30 oliviers seront plantés sur la parcelle, dont 12 dans le parking qui sera complètement ombragé. Les 18 autres souligneront la perspective du bâtiment, sur toute la longueur du cheminement piéton longeant la façade principale ;
- Sur la façade principale, entre les montants d'aspect bois seront installés des treillis permettant le développement vertical de plantes grimpantes de type clématite.

Des clôtures de chantier seront installées tout au long du projet pour limiter l'accès aux espaces sauvages naturels.

Lors de l'aménagement du crématorium, une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers.

Un maximum du terrain non concerné par l'implantation du bâtiment sera laissé au naturel, avec les essences végétales déjà en place.

Le site paysager sera entretenu au maximum dans son état d'origine afin de lui permettre de se développer et de préserver la biodiversité naturelle du site.

Les espaces verts et le jardin paysager créés (des prairies mellifères, massifs fleuris alignements paysagers) favoriseront et respecteront la biodiversité locale.

L'impact du projet du crématorium d'Argelès-sur-Mer sur le milieu naturel sera **faible, voire positif**.

#### **4.5 MESURES EN FAVEUR DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Conformément au PLU de la commune d'Argelès-sur-Mer, la gestion intégrée des eaux pluviales sera caractérisée par :

- Un réseau d'eaux pluviales indépendant du réseau d'eaux usées ;
- La collecte des eaux pluviales de toiture et de voirie par un bassin et des noues de rétention ainsi leurs rejets vers un fossé existant. Le dimensionnement du bassin sera soumis au service de gestion des eaux de pluie avant réalisation. La capacité de rétention estimée sera de 450 m<sup>3</sup>, avec un débit de fuite de 3 l/s/ha, rejeté dans le fossé existant.

L'impact du projet sur la gestion des eaux pluviales et le milieu récepteur sera **faible**.

## **5 MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS**

L'activité de crémation sera la principale source de danger des installations projetées. Les installations de crémation présentent un risque d'incendie et d'explosion dû à l'utilisation de gaz.

D'autres activités parmi les installations projetées peuvent être sources de dangers. Il s'agit notamment des installations électriques. Elles présentent un risque d'électrocution et de départ d'incendie.

La salle de crémation sera ventilée et dotée de murs coupe-feu de degré deux heures pour réduire les risques de propagation d'un incendie et de formation d'une atmosphère explosive en cas de fuite de gaz. Le local contenant les appareils de crémation ainsi que la salle d'introduction du cercueil ne contiendront que les matériels nécessaires au fonctionnement de l'appareil.

Les installations d'alimentation en gaz et installations électriques feront l'objet de contrôles périodiques.

Le bâtiment sera conçu dans le respect de la réglementation et des prescriptions applicables aux crématorium définies aux art. D2223- 99 à D2223-103 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à l'arrêté du 11 avril 2023 (complété par l'arrêté du 29 décembre 2023) fixant les caractéristiques techniques des crématoriums et des appareils de crémation. De plus, à l'issue de la construction, un contrôle sera réalisé par un organisme agréé en vue de la transmission d'un procès-verbal de contrôle. Ce contrôle sera ensuite renouvelé tous les 5 ans.

## CONCLUSION

L'implantation d'un crématorium sur la commune d'Argelès-sur-Mer permettra de répondre à un besoin grandissant des populations avoisinantes.

La présence d'un tel équipement sur le territoire d'Argelès-sur-Mer aura nécessairement des répercussions favorables sur le développement économique local. En effet, des services d'hôtellerie ou plus généralement d'hébergement et de restauration accessibles aux familles éloignées seront sollicités et participeront au renforcement et à la promotion de l'attractivité du territoire.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble des systèmes de filtration (réglementaires et optionnels), les impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques seront réduits de manière optimale, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet. Ainsi, le projet n'aura pas d'incidence notable sur la qualité de l'air et la santé publique.

A la vue de l'ensemble des informations disponibles concernant la création du crématorium d'Argelès-sur-Mer, il est possible de conclure quant à l'absence d'impacts notables du projet sur son environnement.